

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 décembre 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 23 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de La Commune de LA BOUILLADISSE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur José MORALES.  
 Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 décembre 2024.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

*Monsieur Ambrozio DOLFI, élu secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

*M. Régis ANFOSSI, Mme Marie-Sophie ARNOLD, M. Laurent CHAUVIN, Mmes Aurélie FANTINO et Anne RAIMOND sont absents.*

*M. Stéphane BERTOLINA, Mmes Virginie BOURGUE, Aurélie CHATAIGNIER, Muriel RICARD et M. David LEHMANN ont respectivement donné pouvoir à Mmes Joëlle BATTESTINI, Sandrine BRETAGNE, M. Claude NEGRO, Mme Michelle BLANCHARD et M. José MORALES.*

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Ordre du jour :**

- Solidarité avec la population de Mayotte

**Monsieur le Maire** annonce que l'élan de solidarité qui motive ce Conseil Municipal extraordinaire est à l'initiative de l'AMF (Association des Maires de France).

**Monsieur le Maire** demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des sinistrés mahorais de l'ouragan Chido.

**RAPPORT N° 1 – Solidarité avec la population de Mayotte**

*Monsieur le Maire présente le rapport et l'explique*

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Bouilladisse tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte, notre 101<sup>e</sup> département.

Mayotte est un territoire riche de sa diversité, de sa culture et de son histoire. C'est aujourd'hui un territoire qui traverse une épreuve sans précédent. Aujourd'hui et plus que jamais, la commune souhaite apporter son soutien à tous les Mahoraises et Mahorais.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de La Bouilladisse contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- **FAIRE UN DON** d'un montant de 6.547,00 € (six mille cinq cent quarante-sept) à la Protection Civile - domiciliée Tour Essor -14 rue Scandicci - 93500 PANTIN



**Monsieur le Maire** précise que la somme qui a été allouée aux sinistrés de Mayotte représente 1,00 € par habitant.

**Monsieur le Maire** : « Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, je le soumetts au vote. »

**UNANIMITE**

**La séance est levée à 18h40**

Le Maire,  
José MORALES



Le Secrétaire,  
Ambrozio DOLFI

